

Focus sur la messagerie professionnelle au travail

La messagerie professionnelle est aujourd'hui devenue un outil indispensable pour l'accomplissement, par l'employé, de ses missions de travail.

Toutefois, la banalisation d'un tel dispositif de communication électronique n'exonère pas pour autant l'employeur du respect des dispositions relatives à la protection des données personnelles, et bien qu'il puisse, dans certains cas, décider de procéder au contrôle ou à la surveillance de l'utilisation de la messagerie mise à disposition de ses salariés, notamment pour des raisons de sécurité, il est tenu également par l'obligation de respecter la vie privée de ces derniers.

Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger la fiche pratique [ici](#)